

ORIENTATION APRÈS LE BACCALAURÉAT
Orient' Express

N° 9 - Janvier 2021

FORMATIONS... PROCÉDURES... AGENDA... MÉTIERS... EMPLOI...

@ Newsletter de l'orientation post bac



CANDIDATURES - ADMISSION 2021

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER
Découvrir
les formations

20 JANVIER - 11 MARS INCLUS
S'inscrire et
ajouter ses vœux

12 MARS - 8 AVRIL INCLUS
Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

27 MAI - 16 JUILLET
Phase d'admission
principale

**20 janvier
11 mars (23h59)**

JE M'INSCRIS
sur Parcoursup
**JE SAISIS &
J'ENREGISTRE
MES VŒUX**

**Jusqu'au
8 avril (23h59)**

**JE FINALISE
MES DOSSIERS
&
JE CONFIRME
CHACUN DE MES VŒUX**



Après le 11 mars (23h59)

✓ Je ne peux plus ajouter de vœu ou
remplacer un vœu par un autre.



Après le 8 avril (23h59)

✓ Je ne peux plus rien modifier dans mes dossiers.

ÉTAPE 1 : JE CRÉE MON DOSSIER PARCOURSUP (INSCRIPTION)

A partir du 20 janvier



Je m'inscris sur Parcoursup

N° de dossier :

Mot de passe :

Connexion

[N° de dossier ou mot de passe oublié ?](#)

[Créer mon dossier 2021](#)

Les deux éléments nécessaires pour m'inscrire :

- une **adresse mail** valide et consultée régulièrement,
- l'**INE** (identifiant national élève) présent sur le relevé de notes des épreuves anticipées du bac et sur les bulletins scolaires.

Je vérifie attentivement, corrige et complète si nécessaire toutes les informations déjà pré-remplies.



Pour tout savoir sur la procédure d'inscription sur la plateforme :

www.parcoursup.fr Accueil ► Questions fréquentes

► Les étapes Parcoursup ► S'inscrire sur la plateforme

Foire aux questions

✓ Un **numéro de dossier** m'est attribué.

✓ Je définis mon **mot de passe**.

Je les conserve soigneusement.

Ils me seront demandés à chaque nouvelle connexion.



Dans le champ « **Éléments liés à ma scolarité** » (onglet « **Ma scolarité** », sous-onglet « **2020/2021** »), j'ai la possibilité, si je le souhaite, de saisir les informations que je juge important de faire connaître aux établissements qui examineront mon dossier.

Il peut s'agir d'ennuis de **santé**, de **problèmes personnels ou familiaux** ou de tout **événement** qui aura affecté ma scolarité et dont je souhaite faire part afin de permettre aux établissements de mieux appréhender mon dossier et d'éventuelles absences ou baisses de notes.

20 JANVIER -->

ÉTAPE 2 : MES CANDIDATURES

--> 8 AVRIL

1. J'enregistre mes vœux en utilisant le moteur de recherche des formations avant le 11 mars.

Je constitue progressivement ma liste de vœux jusqu'au 11 mars.

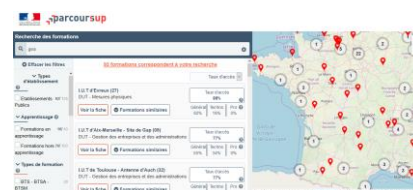
Chercher une formation

- BTS - BTSa - BTSM
- CMI-Cursus Master en Ingénierie
- CPGE
- DCG
- DEUST
- Diplôme d'université ou d'établissement

- BUT
- Études de santé
- Formations aux métiers du sport
- Formations professionnelles
- Formations d'architecture, du paysage et du patrimoine
- Formations d'art, de design et du spectacle vivant
- Formations aux métiers de l'hôtellerie restauration
- Formations des écoles de commerce et de management



- Formations des écoles de commerce et de management
- Formations des écoles d'ingénieurs
- Formations diplômantes du travail social
- Formations préparatoires à l'enseignement supérieur
- Licence



- Licence sélective
- Mentions complémentaires
- Sciences Po - Institut d'études politiques



DE NOUVELLES FORMATIONS SONT PROPOSEES CETTE ANNEE SUR PARCOURSUP :

- Les écoles nationales vétérinaires (ENV)
- Les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)
- les instituts d'orthophonie, d'orthopsie et d'audioprothésistes
- Deux nouvelles classes préparatoires : MP2I (maths, physique, informatique et ingénierie) et ECG (économique et commerciale voie générale) en remplacement des ECE et ECS.
- Les bachelors universitaires technologiques qui remplacent les DUT
- Des nouvelles formations en apprentissage
- Des formations de management ou d'ingénieurs permettant d'obtenir le grade de licence.
- Des formations qualifiantes préparant aux métiers du ministère des Armées.

CE QUE JE DOIS SAVOIR POUR MES CANDIDATURES

- ≠
- Formations **sélectives**
 - > BTS, BUT, DCG, CPGE, DNMADE, Licences sélectives, Écoles de commerce & d'ingénieurs, IFSI, EFTS, IEP, ...
 - Formations dites « **non sélectives** »
 - > Licences non sélectives, PASS (Parcours d'accès spécifique santé) --> **accès dans la limite des capacités d'accueil.**

Formations hors apprentissage (statut étudiant)

- ▣ **10 vœux maximum** (qu'il s'agisse de vœux simples ou multiples) pour des formations sélectives ou non sélectives dans les lieux de mon choix.
- ▣ Ces vœux ne sont **pas classés**.
- ▣ **Vœux multiples** (BTS/BTSA, BUT, DN MADE, DCG, CPGE, IFSI, EFTS, Ecoles d'ingénieurs & de commerce, 7 IEP du « Réseau ScPo »)
 - Un vœu multiple est composé de **plusieurs sous-vœux**. Chaque sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.
 - Exemple : Je demande le BTS Communication dans 6 lycées --> J'ai formulé 1 vœu multiple et 6 sous-vœux.*
 - Un vœu multiple peut comprendre **10 sous-vœux maximum**.
 - **20 sous-vœux maximum au total pour l'ensemble des vœux multiples**
 - Cas particuliers : pour les regroupements d'écoles d'ingénieurs et de commerce, regroupements d'IFSI et d'EFTS, IEP du Réseau ScPo, le nombre de sous-vœux n'est pas limité et n'est pas décompté dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés.
 - Un vœu multiple **compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles**.

*Pour les formations conduisant à un diplôme d'Etat ou à un certificat de capacité paramédical (IFSI...), je peux formuler **au maximum 5 vœux par type de formation** (les éventuels sous-vœux sont illimités et ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés).*

Formations en apprentissage (statut salarié)

- ▣ **10 vœux maximum** (ces vœux s'ajoutent aux 10 vœux pour des formations hors apprentissage).
- ▣ Pour demander une spécialité de BTS ou de BUT en apprentissage, je formule un **vœu multiple** et je peux choisir jusqu'à **10 sous-vœux maximum**.
- ▣ Je dois impérativement **trouver un employeur** pour signer un contrat d'apprentissage et pour ainsi finaliser mon admission dans la formation.

-O-O-O-O-

- ✓ Je peux demander les **licences non sélectives** et le **PASS** dans l'académie de mon choix, mais il y a **sectorisation géographique**. Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats. Un pourcentage maximum de **candidats hors secteur** est alors fixé par le recteur. Le secteur est indiqué sur Parcoursup lors de la formulation des vœux. Pour les **formations sélectives**, il n'y a **pas de sectorisation géographique**.
- ✓ **Chaque formation n'a connaissance que des vœux qui la concernent**. Elle n'a pas connaissance des autres vœux que je formule.



Pour tout savoir sur la procédure de saisie et d'enregistrement des vœux : www.parcoursup.fr

Accueil ► Questions fréquentes ► Les étapes Parcoursup ► **Formuler ses vœux**



2. Je finalise mes candidatures avec les éléments demandés avant le 8 avril (23h59).

OBLIGATOIRE



- Je saisis mon « **projet de formation motivé** » **pour chaque vœu ou sous-vœu** (1500 caractères maximum).
- Je renseigne la rubrique « **Préférences et autres projets** » --> rubrique composée de 2 parties : « **Ma préférence** » / « **Autres projets** ». Son contenu n'est pas transmis aux formations.

FACULTATIF

► Je renseigne la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** » --> elle est composée de 4 sous-rubriques (1500 caractères chacune) : « **Expériences d'encadrement ou d'animation** » / « **Engagement citoyen et bénévolat** » / « **Expériences professionnelles et stages** » / « **Pratiques sportives et culturelles** ».

3. Je confirme chaque vœu avant le 8 avril (23h59), une fois les dossiers complétés.

 Cette confirmation est indispensable : **seuls les vœux confirmés seront étudiés par les établissements.**



Foire aux questions

Pour tout savoir sur la procédure de saisie et d'enregistrement des vœux : www.parcoursup.fr

Accueil ► Questions fréquentes ► Les étapes Parcoursup ► Renseigner son dossier / Confirmer ses vœux



Les « fiches Avenir » renseignées par le lycée

- Ce sont des documents essentiels du dossier de chaque élève transmis aux formations demandées *via* Parcoursup.
- Il y a une « Fiche Avenir » **spécifique à chaque vœu.**

Chaque « fiche Avenir » comprend :

- pour chaque discipline, la **moyenne** des deux premiers trimestres, le **classement** de l'élève dans la classe, l'effectif de la classe et l'**appréciation** du professeur ;
- une **appréciation complémentaire sur le profil de l'élève**, renseignée par les professeurs principaux (méthode de travail, autonomie, engagement citoyen et esprit d'initiative) ;
- pour chaque vœu, l'**avis du chef d'établissement** sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée.



Consultation des « Fiches Avenir »

- je vérifie qu'il n'y a pas d'erreurs dans les **notes** saisies et je consulte les éléments de **classement**.
- **A partir du 27 mai**, je peux consulter les **appréciations** des professeurs et l'**avis** du chef d'établissement.

27 MAI --> ÉTAPE 3 : ADMISSION / INSCRIPTION --> 16 SEPTEMBRE



4. Le 27 mai, je prends connaissance des réponses des formations pour chaque vœu & sous-vœu.



A partir du **19 mai** et jusqu'au **16 juillet**, je reçois les propositions d'admission **en continu et au fur et à mesure**. Je dois donc **surveiller régulièrement mes messages**.

Chaque fois qu'un candidat confirmera ou renoncera à une proposition reçue, il libèrera des places qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. **Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.**

Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- ✓ dans ma **messagerie personnelle** (via l'adresse mail demandée au moment de l'inscription sur Parcoursup) ;
- ✓ par **SMS** (c'est pourquoi un numéro de mobile est demandé au moment de l'inscription sur Parcoursup) ;
- ✓ sur mon portable via l'**application Parcoursup**, si je l'ai téléchargée ;
- ✓ dans la **messagerie intégrée à mon dossier sur Parcoursup**.



5. Je réponds à toutes les propositions dans les délais indiqués sur la plateforme Parcoursup.

Je reçois une **réponse pour chacun de mes vœux et sous-vœux**.

Les **réponses possibles** des formations à partir du 27 mai :

Formations sélectives BTS, BUT, CPGE, IFSI, EFTS, écoles...	Formations « non sélectives » Licence / PASS
<input type="checkbox"/> « Oui »	<input type="checkbox"/> « Oui »
<input type="checkbox"/> « Oui, en attente d'une place »	<input type="checkbox"/> « Oui, en attente d'une place »
<input type="checkbox"/> « Non »	<input type="checkbox"/> « Oui-si »

« **Oui-si, en attente d'une place** »

► « **Oui-si** » --> J'ai une **proposition d'admission** et la formation me propose de suivre un **parcours de formation personnalisé (remise à niveau, soutien, tutorat ...)** permettant de renforcer ma capacité à réussir dans la formation. **Je serai accepté dans cette formation uniquement si j'accepte de suivre ce parcours de formation personnalisé.**

► « **Oui ou Oui-si, en attente d'une place** » --> Je suis sur liste d'attente.

► « **Non** » --> Je suis refusé définitivement dans cette formation.

▣ Je peux formuler **2 réponses** à chacune des propositions qui m'est faite :

► « **Oui, j'accepte** » la proposition d'admission.

► « **Non, je renonce** » à la proposition d'admission qui m'est faite.

▣ **Si j'ai une proposition d'admission (Oui ou Oui-si), je dois obligatoirement y répondre dans les délais indiqués sur la plateforme.**



Les **délais pour répondre** :



► **Le 27 mai : 5 jours** au maximum (J+4)

► **A partir du 28 mai : 4 jours** au maximum (J+3)



Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chaque proposition d'admission dans mon dossier Parcoursup.

Si je ne réponds pas dans les délais, **mes vœux en attente et propositions d'admission sont considérés comme abandonnés** (sauf celle déjà acceptée, le cas échéant).



▣ Si je reçois **plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si), je ne peux en accepter qu'une seule.**

⇒ Lorsque j'accepte une proposition, je renonce aux autres propositions.

▣ Je peux accepter une proposition tout **en maintenant mes candidatures sur des formations sur lesquelles je suis « en attente »** ---> **Je dois l'indiquer sur la plateforme.**

✓ **FACULTATIF** --> Le **RÉPONDEUR AUTOMATIQUE**



A partir du 27 mai, je peux activer le **répondeur automatique** si j'ai un ou plusieurs **vœux en attente**.

Cette option me permet, lorsque je suis sûr de mes choix, d'organiser tous mes vœux "en attente" (hors vœux en apprentissage) par **ordre de préférence** pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à ma place aux propositions d'admission reçues.

✓ **OBLIGATOIRE** (sauf si j'ai activé le répondeur automatique) --> Le **POINT D'ÉTAPE : 29 JUIN 2021**



Je ne suis concerné que **si j'ai encore des vœux « en attente »** : je dois indiquer le ou les vœux « en attente » que je souhaite maintenir. Je dois répondre dans un **délai de 3 jours (au plus tard le 1^{er} juillet)**. Si ce délai n'est pas respecté, le ou les vœux « en attente » que j'avais maintenus jusqu'alors seront considérés comme abandonnés.

6. Je m'inscris dans l'établissement dont j'ai accepté définitivement la proposition.



Après avoir accepté une proposition d'admission, je dois effectuer mon **inscription administrative** dans l'établissement dans le respect des délais réglementaires.

Les modalités d'inscription pour chaque formation seront indiquées sur Parcoursup.

► Et si je n'ai que des vœux en attente ?

▣ **Des places vont se libérer au fur et à mesure que d'autres candidats vont renoncer à leurs vœux.**

Une alerte me sera envoyée dès que j'aurai une proposition.

▣ Mes vœux en attente sont **maintenus automatiquement**, je n'ai rien à faire.



Ma position en liste d'attente est indiquée en face de chaque vœu, elle évoluera au fur et à mesure que des places vont se libérer. Différents indicateurs sont disponibles pour me permettre de mieux comprendre et évaluer ma position en liste d'attente (voir ci-dessus p. 3).

▣ Je participe à la **phase complémentaire du 16 juin au 16 septembre 2021.**

--> La phase complémentaire me permet de **formuler de nouveaux vœux** dans des formations qui ont des **places disponibles** (10 nouveaux vœux maximum).

▷ **Et si je n'ai que des réponses négatives ? (cas où Je n'ai demandé que des formations sélectives)**

▣ Je participe à la **phase complémentaire du 16 juin au 16 septembre 2021**.

▣ **A partir du 2 juillet**, je sollicite l'**accompagnement de la CAES**.

Si je formule au moins un vœu en phase complémentaire, je peux demander (via mon dossier Parcoursup) l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de mon académie pour m'aider à trouver une formation qui me convienne.



Dans tous les cas, sollicitez un entretien individuel avec un **psychologue de l'Éducation nationale** au sein de votre **lycée** ou dans un **Centre d'Information et d'Orientation** pour faire le point.

